

CINQUIÈME ÉDITION DES JOURNÉES BÉNINOISES  
DE L'ÉVALUATION (JBÉ)

-----

Communiqué final

*Cotonou, le 08 août 2018*

La cinquième édition des Journées Béninoises de l'Evaluation (JBE) s'est déroulée du 06 au 08 août 2018, au Bénin Marina Hôtel de Cotonou, sous le haut patronage du Ministre d'État, Secrétaire Général de la Présidence de la République du Bénin, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI.

Cette rencontre à portée internationale s'inscrit désormais dans une tradition car depuis 2010, les Journées Béninoises de l'Evaluation se tiennent de façon biennale et régulière. La communauté évaluative nationale et celle des pays représentés à la présente édition saluent la volonté politique affirmée des autorités béninoises. Elle remercie également tous les Partenaires Techniques et Financiers qui soutiennent le Bénin dans le développement du processus évaluatif. Il convient de citer le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme TWENDE MBELE et l'Initiative Internationale pour l'Evaluation d'Impact (3IE).

La cinquième édition des JBE a réuni environ 300 participants venus du Bénin, de l'Afrique et du monde, notamment des praticiens, chercheurs, spécialistes et professionnels de l'évaluation provenant de l'Administration publique, des institutions de la République, des collectivités locales, des universités, des organisations professionnelles et des organisations de la société civile.

Les participants se réjouissent de la présence effective des experts internationaux venus de l'Afrique du Sud, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée Bissau, du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Niger, du Sénégal, du Togo, de l'Inde, des Etats-Unis et du Canada.

Comme ce fut le cas des quatre dernières éditions, les présentes journées ont démarré par quatre modules de formations en lien avec le thème central intitulé « *L'évaluation pour promouvoir une administration de développement* », qui ont porté sur :

- « la commande et la gestion des évaluations dans le secteur public (Termes de Référence et assurance qualité des évaluations) » ;
- « quelles méthodes d'évaluation pour les acteurs non-étatiques ? » ;
- « l'introduction à la commande, la prise en charge et la conduite d'une évaluation d'impact », et
- « l'évaluation sensible au genre ».

Les participants ont apprécié la richesse des informations techniques véhiculées et les perspectives qu'offrent ces dernières en termes de changement à induire dans la pratique évaluative.

La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du Ministre d'État, Secrétaire Général de la Présidence de la République du Bénin, Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, du Représentant Résident du PNUD au Bénin, de la représentante de l'Initiative Internationale pour l'Évaluation d'Impact (3ie), et du représentant de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD).

L'ouverture officielle de la cinquième édition a été précédée d'une communication inaugurale qui a porté sur « l'évaluation, un levier de promotion d'une administration de développement ». À partir des fondements théoriques de l'évaluation, cette communication a indiqué des pistes d'actions visant à améliorer la qualité des pratiques évaluatives, pour faire de l'évaluation un levier de la performance de l'administration publique, en vue de fournir des services de qualité aux populations.

Les travaux de la conférence ont été consacrés à la présentation des communications suivie de débats. Ces travaux ont été structurés autour de trois tables rondes à savoir :

- Table ronde n° 1 : « Données probantes et processus de prise de décisions : chemin parcouru au Bénin et ailleurs » ;
- Table ronde n° 2 : « Promotion de la culture du suivi et de l'évaluation dans la gestion du processus de développement » ;
- Table ronde n° 3 : « L'évaluation, outil d'amélioration de la qualité des services publics fournis aux populations ».

La première table ronde a présenté les efforts consentis par les pays et institutions dans l'utilisation des données probantes pour la prise de décision en mettant l'accent sur les conditions préalables que sont : l'institutionnalisation de l'évaluation et la systématisation de la pratique évaluative. Un accent particulier a été mis sur les mécanismes d'allocation des ressources budgétaires basées sur les données du suivi et de l'évaluation.

La communication introductive de cette table ronde a fait l'état des lieux de la demande et de l'utilisation de l'évaluation dans le secteur public au Bénin et en a dégagé les perspectives qui permettront à la fonction de contribuer à la construction d'une administration de développement.

Le premier panel a permis l'apprentissage par les pairs pour une capitalisation des connaissances et des expériences au niveau des pays. Il a fait le bilan de l'institutionnalisation de la fonction au Bénin, en Guinée, au Maroc et au Niger pour de meilleures perspectives. Il a offert aux participants l'occasion d'aborder les actions phares devant permettre d'asseoir définitivement la stabilité institutionnelle de la fonction.

À l'instar du premier panel, le deuxième a permis aux participants d'aborder les questions liées à la systématisation de la pratique évaluative dans leurs pays respectifs. Le Bénin, le Ghana, la Guinée, le Maroc, le Niger, l'Ouganda et les pays faisant partie du Programme WACIE ont partagé leurs expériences sur ces questions.

Dans le troisième panel, il a été question de discuter des mécanismes à développer pour mettre en synergie le système de suivi-évaluation et le processus de budgétisation. Les travaux de ce panel ont permis de nourrir les réflexions allant dans le sens de développement d'un tel mécanisme au Bénin.

L'enracinement de la culture évaluative appelle le renforcement du système national de suivi et d'évaluation, de manière à universaliser la pratique évaluative dans tous les domaines du service public et développer le réflexe de l'utilisation de ses outils chez tous les acteurs et partenaires du secteur public. L'utilisation des résultats du suivi et de l'évaluation dans la gestion du processus de développement permet de fournir aux décideurs politiques et aux gestionnaires, des données probantes pour l'amélioration de la formulation et de la mise en œuvre des politiques, programmes et projets. C'est la raison pour laquelle la promotion de la culture du suivi et de l'évaluation dans la gestion du processus de développement a été retenue comme thématique de la deuxième table ronde.

L'objectif de cette deuxième table ronde était tout d'abord de sensibiliser les participants à la compréhension des enjeux et défis cités supra, et de façon spécifique, les amener à s'approprier la démarche méthodologique de gestion des

résultats découlant des évaluations, et la coopération en évaluation comme stratégie pour la promotion de la culture évaluative.

À la suite de la communication introductive qui a mis en exergue les enjeux et défis de l'enracinement de la culture évaluative, les discussions au cours du quatrième panel ont été axées sur la communication, la dissémination et la diffusion des résultats d'évaluations, le suivi de l'utilisation des résultats d'évaluation ainsi que la gestion des connaissances. La Banque Ouest Africaine de Développement a partagé notamment sa façon de faire dans ces domaines, avec le Bénin et la Mauritanie. Il en ressort que l'institutionnalisation est la clé fondamentale d'une gestion efficace des résultats d'évaluation.

Le cinquième panel a mis sous les feux de la rampe les programmes de coopération en évaluation, Twende Mbele et WACIE avec leurs différents partenaires, ainsi que les initiatives régionales en matière de conduite d'évaluation promues par l'UEMOA et la BOAD. Le rôle de ces initiatives de coopération dans la promotion de la culture évaluative a été valorisé.

Pour espérer que l'évaluation contribue au changement des conditions de vie des populations, il convient qu'elle soit d'abord et avant tout de bonne facture c'est-à-dire qu'elle aboutisse à un jugement crédible et que ses recommandations soient pertinentes et opérationnalisables.

Pour y parvenir, il importe que la culture de la performance s'enracine progressivement dans la sphère administrative et que la redevabilité vis-à-vis des parties prenantes soit au cœur de la gestion du processus de développement. D'où l'objectif principal de la troisième table ronde qui était d'amener les participants à comprendre les mécanismes par lesquels l'évaluation peut constituer un instrument d'amélioration de la qualité des services publics fournis aux populations à travers d'une part, les outils d'amélioration de la performance de gestion et d'autre part, la redevabilité.

La communication introductive sur le thème « La culture de la performance et la redevabilité pour renforcer l'impact de l'action publique », a mis en évidence les questions de responsabilité, de reddition de compte et de participation citoyenne qui doivent être associées à une culture de performance au sein du service public.

Dans cette veine, le sixième panel a été consacré au développement des outils de suivi et d'évaluation de la performance de gestion du service public au niveau des institutions, des entreprises publiques et des collectivités territoriales.

Enfin, le septième et dernier panel de la conférence a été consacré au rôle que doit jouer l'évaluation dans le cadre de la redevabilité, en vue de l'amélioration de la qualité des services publics. Les rôles et responsabilités spécifiques des acteurs étatiques (Gouvernement, Parlement, Collectivités territoriales) et non étatiques (ONG, Presse notamment) ont été situés.

Au terme des trois jours d'échanges et de discussions, les participants de la cinquième édition des Journées Béninoises de l'Evaluation saluent les avancées enregistrées sur le continent africain en général et au Bénin en particulier en termes d'enracinement progressif de la pratique et de la culture évaluative.

De façon spécifique, le Bénin a été félicité pour la mise à disposition d'un guide méthodologique national d'évaluation. Cependant, la conférence déplore que l'élaboration et l'adoption de la loi sur l'évaluation recommandée quatre années plus tôt lors de la troisième édition n'aient pas connu une avancée notable. Cette loi, pour les participants de la cinquième édition, devrait assurer l'ancrage institutionnel de la fonction évaluative et son indépendance, et comporter des dispositions contraignantes pour l'enracinement de la culture évaluative notamment au niveau des collectivités territoriales.

Par ailleurs, les participants ont recommandé :

- La consolidation des acquis de l'institutionnalisation de l'évaluation pour une meilleure gestion des résultats d'évaluation, notamment le suivi de la mise en oeuvre effective des recommandations qui en sont issues ;
- La consolidation de la base de données sur l'évaluation dont s'est déjà doté le Bénin, afin de la rendre fiable et facilement actualisable, pour faciliter le travail et la recherche en évaluation ;
- L'encouragement des collectivités territoriales à mettre en place des Bureaux locaux d'évaluation des politiques communales ou municipales ;
- L'impulsion de la création d'un indice de gouvernance locale ;

- Le renforcement des mécanismes institutionnels propres à mettre en synergie le système de suivi-évaluation et le processus de budgétisation ;
- Le renforcement des dispositifs de gestion des connaissances et de capitalisation des données probantes issues des évaluations pour une meilleure formulation des politiques publiques ;
- Le renforcement de la collaboration avec les réseaux de chercheurs universitaires (planificateurs, statisticiens, sociologues, politistes, économistes, etc.) en politiques publiques afin qu'une réflexion scientifique soit produite sur l'analyse des politiques publiques et sur la fonction évaluative ;
- La création d'un pôle scientifique en matière d'évaluation au sein de l'Université, matérialisé par la publication d'une revue scientifique sous forme électronique, pour diffuser les bonnes pratiques d'évaluation au niveau étatique et infra-étatique et mettre en évidence les pratiques néfastes ;
- Le renforcement de la formation des praticiens de l'évaluation communément appelés consultants et la certification ou l'agrément des évaluateurs ou des cabinets d'évaluateurs, sur la base de compétences et d'expériences ;
- La systématisation du recours à des instruments d'action publique (IAP) pour objectiver autant que faire se peut les résultats d'évaluation ;
- La systématisation d'une approche d'évaluation et des méthodes de collecte et d'analyse de données fondées sur les droits de l'homme et sensibles au genre ;
- La mise à disposition Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale d'un Répertoire des indicateurs/indices dans les domaines tels que l'économie, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'eau, l'assainissement, etc., afin de nourrir les variables d'analyse de montage des programmes publics et de rendre plus aisée leur évaluation rigoureuse.

Fait à Cotonou, le 08 août 2018

La Conférence